

## Cotisations POUR LA SAISON 2023/2024

### Ecole GAF GAM GR loisirs et compétitions

SECTION	TOTAL pour l'année	Détails pour votre information
<p><b>ECOLE DE GYM salle COBO</b> (Nés en 2017 et avant)  <b>Mardi 17H30 /19H</b>                      Ou  <b>Ecole de GR salle de USN rue E Dolet</b>                      (Nés en 2017 et avant)  <b>Jeudi 17H30/ 19H</b></p> <p><b>GYM LOISIRS salle COBO</b>                      enfants de 2014 et avant <b>Mercredi</b>  <b>de 18H30 à 20H</b></p>	<p><b>180 €</b></p> <p><b>Cours 1H 30 par semaine</b></p>	Adhésion et fonctionnement du club : 70€ Licence assurance à la Fédération Française de gym : <b>50€ (nouveau tarif)</b> Le reste est utilisé pour le salaire des moniteurs
<p><b>Compétitions</b></p> <p><b>GR</b></p> <p><b>GAF</b></p> <p><b>GAM</b></p>	<p><b>190 € pour 2 heures enfant sélectionné par l'entraîneur en groupe de pré-compétition</b></p> <p><b>210€ pour 3H par semaine</b></p> <p><b>220€ pour 4H par semaine</b></p> <p><b>260€ pour 6H et plus</b></p>	Adhésion et fonctionnement du club : 70€ Licence assurance à la FF gym : <b>50 € (nouveau tarif)</b> Le reste est utilisé pour les salaires des moniteurs

#### Règlement :

- VIREMENT BANCAIRE à Effort de Nouzonville  
 Iban : **FR76 1027 8088 5400 0304 3784 097 BIC :CMCIFR2A**
- Par chèque(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de l'EFFORT DE NOUZONVILLE (possibilité de régler en 1 ou 2 fois : débité en octobre et novembre)
- Chèques vacances ou coupons sports ANCV **remis avec le dossier**, acceptés
- Soit **en espèces** en 1 fois.
- Nous acceptons le PASS'SPORT de 50€ pour les enfants de 6 à 18 ans, nous fournir l'original et **ATTENTION ! VALABLE JUSQU'AU 31 OCTOBRE.**

#### Le Don aux œuvres

Nous proposons aux familles imposables sur le revenu d'effectuer un don au club en ajoutant une certaine somme à l'adhésion fixée à 70€

Ce montant est récupérable sous forme de déduction fiscale à hauteur de 66%.

*Exemple : pour un don de 80 € ajouté à l'adhésion, le reçu fiscal sera de 150€ et vous apportera une déduction de 100€ !*

A cet effet, nous vous délivrerons un document Cerfa officiel en fin d'année 2023, utilisable lors de votre déclaration d'impôts.

Le principe du don est une source de revenus importante pour votre club car il permet d'investir dans une meilleure organisation et un meilleur accueil des sportifs.